



Société Anonyme • Siège Social: 3, Boulevard Royal • L-2449 Luxembourg •
R.C.S. Luxembourg B 6091
(la « Société »)

Avis de convocation

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société en

Assemblée Générale Ordinaire

***le jeudi 27 juin 2019 à 17.00 heures dans les bureaux de la société
5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg***

Au cours de l'**Assemblée Générale Ordinaire** les actionnaires seront appelés à délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé et approbation des comptes annuels de l'exercice 2018.
 - 2) Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018.
 - 3) Rémunération du Conseil d'Administration.
 - 4) Affectation du résultat.
 - 5) Quitus aux Administrateurs.
 - 6) Nomination d'Administrateurs.
 - 7) Nomination du Réviseur d'Entreprises agréé pour les comptes statutaires et consolidés de la Société.
 - 8) Vote sur toute autre proposition du Conseil d'Administration.
- Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 22 (*Vote et Procès-verbaux*) des statuts de la Société, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions présent ou représenté, à la majorité absolue des voix pour lesquelles il est pris part au vote
- Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 20 (*Admission*) des statuts de la Société. Tout propriétaire d'actions doit indiquer à la Société sa volonté de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire en personne ou par mandataire au plus tard le vendredi, 21 juin 2019 (cinq (5) jours avant l'Assemblée Générale Ordinaire) en adressant une confirmation ou une procuration, ensemble avec le certificat d'enregistrement qui confirme la qualité d'actionnaire, au siège social de la Société ou à l'adresse e-mail quilvestgroup@quilvest.com. Aucune mesure de blocage ou de dépôt préalable d'actions ne s'applique pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

La documentation de convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire, y inclus les formulaires devant être utilisés pour le vote par procuration, les documents présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire et certaines autres informations concernant l'assemblée, pourra être obtenue, soit au siège social de la Société, soit auprès de notre filiale, QUILVEST Banque Privée, 243, Boulevard Saint-Germain, Paris 7ème, soit auprès de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et est disponible sur notre site Internet www.quilvest.com.

La convocation à cette réunion est effectuée conformément à l'article 20 des statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration